

Dossier périscolaire

Année scolaire 2022-2023

Garderie / restauration et mercredis loisirs

Enfant

| | |
|----------------------------------|---|
| Nom: | Prénom: |
| Ecole: | Classe: |
| Date de rentrée: | |
| né(e) le : | à : |
| <input type="checkbox"/> féminin | <input type="checkbox"/> masculin |
| transport scolaire : | <input type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non * préciser circuit : |

Merci de fournir :

- une **photocopie** de la dernière attestation caf / msa si quotient familial **inférieur ou égal à 500€**
- Une **photocopie** de l'attestation d'assurance couvrant les risques liés aux activités périscolaires

Inscription aux services périscolaires (voir tarif règlement intérieur)

Restauration

cas n°1 : votre enfant fréquentera régulièrement toute l'année et à jours fixes le restaurant scolaire.

☞ Votre enfant sera inscrit systématiquement les jours cochés. Vous n'avez plus de démarche à effectuer sauf en cas de changement de situation. Les repas seront facturés en cas d'absence non justifiée, au plus tard 5 jours après l'absence.

lundi

mardi

jeudi

vendredi

pour les repas particuliers, préciser :

sans porc

sans viande

cas n°2 : votre enfant fréquentera occasionnellement le restaurant scolaire.

☞ Le service de restauration doit être prévenu 8 jours à l'avance. Sans cette inscription, votre enfant ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire, sauf urgence.

cas n°3 : votre enfant ne fréquentera jamais le restaurant scolaire et ne pourra y être accueilli.

Votre enfant ne pourra pas être accueilli sur le temps du midi. Les horaires de l'école devront être respectés.

Garderie

La garderie périscolaire accueille les enfants le matin et le soir.

cas n°1 : votre enfant fréquentera régulièrement ou occasionnellement le service de garderie.

☞ Pour connaître les horaires, se référer au règlement intérieur de votre école.

cas n°2 : votre enfant ne fréquentera **JAMAIS** le service de garderie.

Mercredis loisirs

Argentan Intercom possède des centres de loisirs en période scolaire, les mercredis, dans ses écoles d'Écouché-les-Vallées et de Trun.

cas n°1 votre enfant fréquentera régulièrement ou occasionnellement le centre de loisirs.

cas n°2 : votre enfant ne fréquentera **JAMAIS** le centre de loisirs.

Renseignements médicaux

Votre enfant a des allergies:

si oui, lesquelles ?

Merci de prendre contact avec le médecin scolaire en vue d'établir un PAI (projet d'accueil individualisé) numéro 02.33.67.49.30

☞ *Le PAI est un dispositif permettant de faciliter l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il doit leur permettre de suivre leur scolarité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, d'assurer leur sécurité et de compenser les inconvénients liés à leur état de santé (asthme, allergie,...).*

Autres informations (port de petit appareillage de type lunettes, prothèse dentaire, auditive,...)

Le droit à l'image

j'autorise

je n'autorise pas

L'utilisation audio / vidéo / photographique ou les œuvres produites de mon enfant sur les supports dématérialisés de la collectivité (sites internet, réseaux sociaux,...), bulletin des écoles, magazine d'Argentan Intercom, presse ou tout autre support édité par la communauté de communes.

Mon enfant à plus de 6 ans, je l'autorise à quitter seul l'établissement oui non

Prise en charge médicale et soins : information

En cas d'accident ou de maladie, les personnes en charge de votre enfant s'efforcent de prévenir rapidement la famille.

En cas d'urgence, j'autorise le personnel de l'école ou la personne responsable des enfants, à faire appel aux services d'urgences (SAMU, pompiers...).

Personnes à contacter en cas d'urgence autres que les parents de l'enfant (grands-parents, tata, frère, soeur...)

| | nom - prénom | téléphone | lien de parenté : |
|---|--------------|-----------|-------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |

Personnes autorisées à récupérer votre enfant autres que les parents de l'enfant (grands-parents, tata, frère, soeur...)

| | nom - prénom | téléphone | lien de parenté : |
|---|--------------|-----------|-------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |

Signature obligatoire des deux responsables légaux (sauf jugement)

| responsable légal 1 | responsable légal 2 |
|---|---|
| Je, soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier. le : signature : | Je, soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier. le : signature : |

En cas de signature d'un seul représentant légal

| responsable légal |
|--|
| Je, soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires, m'engage à le respecter, déclare être la seule personne à assumer effectivement la responsabilité légale de l'enfant et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier. le : signature : |